



Commission scolaire  
des Grandes-Seigneuries

Le 8 juillet 2016

**AUX PARENTS UTILISATEURS DU SERVICE DE GARDE RÉGULIER À TEMPS PLEIN  
ET DU SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**

**Objet : Service du transport scolaire pour les élèves inscrits au service de garde régulier à temps plein - Dérogation**

Mesdames,  
Messieurs,

Soucieux d'offrir un service de transport scolaire de qualité et équitable pour tous les élèves, nous devons d'être rigoureux dans l'application de nos politiques et du transport scolaire et du service de garde.

À cet effet, nous attirons votre attention sur l'article 5.2.2 de la politique relativement à l'implantation et au fonctionnement des services de garde en milieu scolaire stipulant que le parent utilisateur du service de garde doit assumer le transport scolaire de son enfant.

À ce stade-ci, il est important de vous mentionner que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est en forte croissance de clientèle et qu'elle doit desservir d'abord les élèves qui sont admissibles au transport scolaire en vertu de sa politique sur le transport scolaire et qu'elle n'a plus la capacité de desservir les élèves qui bénéficieraient à la fois du service de garde et du service du transport scolaire.

Considérant ce qui précède, à compter de l'année scolaire 2016-2017, les élèves qui seront inscrits à temps plein au service de garde ne pourront pas obtenir de dérogation pour obtenir aussi le service du transport scolaire.

Cependant, s'il advenait, que dans le « cadre de l'octroi » des places disponibles, qu'il resterait des places au sein du transport scolaire, vous pourrez adresser une demande à la direction de l'établissement que fréquente votre enfant, et ce, tel que décrit dans la politique du transport scolaire à la section 5 intitulée *Les places disponibles*.

L'octroi des places disponibles se déroule entre le 30 septembre et le 30 octobre de l'année en cours.

Veuillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations et merci de votre collaboration!

Michelle Fournier  
Directrice générale

Julie Larivière  
Régisseur, Service du transport scolaire